



# Association d'éducation préscolaire du Québec

Le 15 mars 2010

Madame Michelle Courchesne  
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport  
Édifice Marie-Guyart  
1035, rue De La Chevrotière, 16<sup>e</sup> étage  
Québec, QC G1R 5A5

## Objet : La profession enseignante au préscolaire, une préoccupation constante

Madame la Ministre,

Dans votre dernière stratégie d'intervention rédigée en réponse au rapport Ménard, *L'école j'y tiens!*, vous faites référence à « l'identification précoce », au « soutien à la petite enfance » et à la « diffusion des meilleures pratiques des jeunes ayant des besoins particuliers, incidemment dans les milieux défavorisés » considérant le préscolaire prioritaire au regard des services complémentaires pour les enfants en difficulté d'apprentissage, de comportement et des enfants handicapés, mais seulement auprès des enfants de la maternelle 4 ans, de la petite enfance et des services de garde (voie 4). S'il est vrai qu'il faut **absolument jeter un regard sur les conditions des maternelles 4 ans actuelles**, il faut aussi d'urgence se préoccuper des enfants de 5-6 ans de tous les milieux, favorisés ou non, qui sont eux, à la porte de « l'entrée à l'école ».

Malgré l'oubli fait dans cette stratégie, nous soumettons à votre attention les préoccupations suivantes qui nous nuisent dans l'exercice de notre travail de professionnelles. En dépit du fait qu'on doit effectuer une *intervention précoce*, nous rappelons, en nous appuyant sur le programme préscolaire que la classe maternelle, d'une part, n'est cependant pas pour autant un lieu d'enseignement formel et que, peu importe les apprentissages réalisés avant d'arriver à la maternelle, l'école doit **accueillir l'enfant avec le bagage qui est le sien**, qu'elle doit **le soutenir et l'aider sur le chemin de l'intégration et de la réussite**. D'autre part, nous désirons aussi rappeler que ce même programme préconise **principalement le jeu** comme moyen d'apprentissage.

### ATTENDU QUE À L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE :

- On observe une augmentation de difficultés d'apprentissage et que ces problèmes devraient être dépistés et traités en priorité afin de permettre à l'enfant de mieux s'intégrer à l'école et d'être ainsi **sur la route de la réussite scolaire**;
- Vous vous basez uniquement sur les recherches montréalaises au sujet de la prévention;
- Le groupe classe est de plus en plus composé d'enfants hyperactifs, d'enfants avec des problèmes d'attention et de concentration, d'enfants avec des problèmes graves d'apprentissage et d'enfants avec des problèmes de violence;
- De plus en plus d'enfants de communautés multiculturelles ne parlant pratiquement pas le français se retrouvent dans nos classes du préscolaire, et ce, sans services de francisation continue, appropriés et indispensables;

... 2

- Malgré le fait que l'enfant doit recevoir des services dès l'apparition d'une difficulté, nous nous heurtons parfois soit à la non-existence ou à la discontinuité des services complémentaires;
- Lorsqu'il y en a, nous constatons un manque flagrant de connaissance du programme d'éducation préscolaire dans les services complémentaires en psychologie, en psychoéducation, en éducation spécialisée, en orthophonie et en ergothérapie dans nos classes; ce qui fait en sorte que les pistes d'intervention proposées ne vont pas dans le sens du développement de l'enfant;
- De plus, lors de signalements d'enfants en difficulté, une fois ce dossier remis à la direction de nos écoles, il y a des délais dans la continuité de la démarche avant que des décisions soient prises pour l'enfant; les services et ces délais peuvent prendre jusqu'à deux ans;
- Ce délai fait en sorte que les enseignantes se retrouvent seules, impuissantes avec des problèmes de tous genres;
- Devant cette réalité, le ratio élèves/enseignante est, de toute évidence, trop élevé (maternelles 4 ans et 5 ans), puisque maintenant, avec la diminution du ratio en première année, il n'est pas rare que les classes du préscolaire se retrouvent avec plus d'élèves (souvent avec des difficultés marquées et sans aide) que dans l'année suivante;
- Certaines demandes venant des commissions scolaires et des directions d'école relativement à des exigences d'exercices formels, faisant référence à la prévention des difficultés d'apprentissage indiquent une mauvaise compréhension des visées du programme d'éducation préscolaire et plus particulièrement de l'émergence de l'écrit ;
- Des perfectionnements obligatoires sur la conscience phonologique, la dyspraxie, la dyslexie, les orthographes rapprochées, etc., n'ont pas pour but de compléter notre culture pédagogique, mais se veulent des exercices décontextualisés et dirigés vers l'enseignement formel, ce qui a pour conséquence de manquer de signifiante pour les enfants;
- Les budgets alloués sont insuffisants pour se doter d'un matériel relié aux interrogations de l'enfant et à ses champs d'intérêt, de manière à créer un environnement humain, physique et riche culturellement (PFÉQ, p. 52).

À LA LUMIÈRE DES ATTENDUS, IL EST PROPOSÉ QUE :

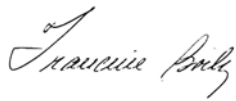
1. Les budgets accordés aux enseignantes du préscolaire soient révisés et dédiés spécifiquement à l'éducation préscolaire et tiennent compte des besoins réels d'une classe de maternelle, tant au point de vue des ressources matérielles qu'au point de vue des ressources humaines.
2. Que, d'urgence, une aide soit accordée pour faciliter la tâche des enseignantes aux prises avec des enfants présentant des problématiques spéciales, tant aux maternelles 4 ans qu'aux maternelles 5 ans.
3. Que le ministère de l'Éducation ne tienne pas compte uniquement des recherches faites sur l'île de Montréal, mais qu'il ait un regard sur la province entière (tant dans les régions éloignées que dans les banlieues et villes importantes), sur les différentes recherches faites ailleurs au Québec; qu'il ne se fie pas également qu'aux recherches anglophones reliées aux problématiques anglophones qui sont différentes des nôtres.

4. Que le Ministère publie une mise en garde destinée à rappeler l'esprit du programme du préscolaire (développement par le jeu) et à souligner les risques de glissements vers une scolarisation précoce constatés dans bien des milieux et même dans l'utilisation systématique de certains matériels.

Nous espérons que vous serez en mesure de donner suite à cette démarche et que des décisions seront prises rapidement dans l'intérêt de la **réussite de chacun des enfants de nos classes**.

Veuillez recevoir, Madame la Ministre, l'assurance de nos sentiments respectueux.

La présidente,



Francine Boily

FB/mg